REPUBLIQUE FRANCAISE
EURE

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 027-200087252-20261015-26_33-DE

Délibération 26_33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)

Séance du jeudi 15 octobre 2026	**Nombre de délégués**
Délibération n° 26_33	En exercice : 7
Convocation : 6 octobre 2026	Présents ou représentés : 5
Objet : Convention partenariale pour la mise en œuvre de journées de formation « Eau & Climat »	Absents : 2

L'An deux-mil-vingt-six, le jeudi quinze octobre, les membres du Comité syndical, légalement convoqués en date du six octobre deux-mil-vingt-six, se sont réunis à l'Hôtel d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie, afin de délibérer. La séance est ouverte à 11h00 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :
Monsieur Marcel SAPOWICZ
Monsieur Christophe ALORY
Madame Martine SAINT-LAURENT (Visio)
Monsieur François BRIZARD (Visio)
Monsieur Thierry ROMERO

Etaient présents sans voix délibérative :
Monsieur Jean-Marie MAILLARD
Monsieur Arnaud MABIRE
Monsieur Cyril LEJEUNE
Excusés :
Monsieur Fabien GOUTTEFARDE (Pouvoir à M. ROMERO)

TECHNIQUE

CONVENTION PARTENARIALE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE JOURNEES DE FORMATION « EAU & CLIMAT» A DESTINATION DES ELUS DU BASSIN VERSANT DE L'ITON

Le SMABI, EPN, le SEPASE, la CCPC et la ville d'Evreux sont les collectivités signataires du Contrat de Territoire « Eau et Climat » du bassin versant de l'Iton, dans lequel elles se sont engagées à mener des actions de formation et de sensibilisation des élus du bassin sur les enjeux de la gestion des milieux aquatiques, la protection de la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique.
Le Contrat de Territoire Eau et Climat de l'Iton a été co-signé par ces collectivités (entre autres) et l'agence de l'eau Seine-Normandie pour la période 2026-2030. Parmi les actions inscrites à la programmation du CTEC, figure l'action 5.1 :

Sensibilisation et mobilisation des acteurs publics et élus sur l'Eau et l'Adaptation au changement climatique :
Comme les besoins de formations auprès des élus sont similaires dans chacune des collectivités pré-citées, cette action est mutualisée afin d'optimiser les moyens à mettre en œuvre ; le SMABI étant le pilote de l'opération.

La présente convention définit les engagements des parties et les participations financières de chacun pour l'organisation commune de journées de formation « Eau et Climat » à l'attention des élus du bassin et des collectivités porteuses des enjeux.

Financement et modalités de versement de la participation :
Le SMABI, en tant que pilote de ce partenariat, avance les frais à engager auprès des différents prestataires.
Le montant total des animations prévues à la présente convention, hors aides financières, est estimé à 10 000 € TTC. Cette convention est conclue jusqu'à un montant maximum de 12 000 € TTC. Le coût réel de l'opération fera l'objet d'une facturation sur la base de la clé de répartition retenue dans le tableau ci-après.
Ces animations feront l'objet d'une demande de financement auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie ; les aides attendues sont de 80%.
Le coût des animations sera cofinancé par les cinq collectivités signataires de la présente convention de partenariat, selon une répartition définie à l'article 6.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 027-200087252-20261015-26_33-DE

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil syndical,

- **D'émettre** un avis favorable au projet de convention entre le Syndicat et les collectivités signataires,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention.

ADOPTÉ à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ

Marcel SAPOWICZ
Président(e) du SMABI
17 nov. 2026